



**Commission Régionale de l'Arbitrage
Section Technique Lois du jeu
Saison 2023/2024**

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du mercredi 21 février 2024 en visioconférence.

Présents : CHABOT Daniel (CTRA) - CHABOT Laurent - CYPRIEN Bertin - DEFREL Hugues - DELORME Bernard - DUTECH PEREZ Henri - LALBIE Bastien.

Match N° 25947480 – PARIS SPORTING CLUB / CHAMPIGNY CF du 03/02/2024 – Championnat Futsal (R2 - Poule B) - Score : 2 à 2

La Section,

Après étude des pièces versées au dossier (F.M.I, rapports des deux arbitres officiels, courriel de confirmation de réserve de CHAMPIGNY CF)

Pris connaissance de la confirmation de la réserve technique de CHAMPIGNY CF par courriel en date du 03/02/2024, qui conteste la décision de l'arbitre ayant validé un but en faveur de CHAMPIGNY C.F. dans un 1^{er} temps puis ayant décidé de l'invalider estimant que le ballon n'était pas rentré dans le but,

Considérant que les arbitres indiquent dans leurs rapports que :

. suite à une action de CHAMPIGNY C.F. aboutissant à un tir en direction du but SPORTING CLUB DE PARIS, l'arbitre n°1 a indiqué un corner tandis que l'arbitre n°2 a indiqué un but ;
. après concertation entre les 2 arbitres et vérification des filets, il a été décidé d'accorder un corner en faveur de CHAMPIGNY C.F. et de ne pas valider le but ; étant précisé que les filets n'étant pas troués, le ballon n'avait pu passer qu'au-dessus de la barre transversale,

Considérant qu'il s'agit d'un fait de jeu dont les décisions sont de la seule appréciation des arbitres et non d'une faute technique d'arbitrage.

Par ces motifs,

déclare la réserve technique irrecevable sur le fond et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel à la F.F.F. (Section Loi du Jeu de la Commission Fédérale de l'Arbitrage - Mail : da_arbitres@fff.fr / Adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS) dans un délai deux (2) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (consultables en libre accès sur le site Internet de la F.F.F.).